

## **Cycle de conférences :**

### **Les réformes de la régulation financière dans l'Union européenne après la crise**

### **Infrastructures de marché, instruments financiers et protection des investisseurs après MIFID II/ MIFIR**

**Jeudi 4 juin 2015  
de 14h30 à 17h00**

**Accueil - 14h00  
Auditorium de la FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris**

Partenaire



L'adoption de la directive 2014/65/UE sur les marchés d'instruments financiers (MiF 2) et du règlement UE n° 600/2014 concernant les marchés d'instruments financiers (MIFIR) le 15 mai 2014 constitue incontestablement l'un des apports majeurs de la mandature du Commissaire Barnier.

Partant de l'inadaptation de la directive 2004/39/CE MIF I aux nouvelles réalités des marchés financiers, notamment au regard du phénomène de fragmentation de la liquidité par la multiplication des dark pools, la rénovation profonde du cadre juridique offert par le droit de l'Union intervient dans un contexte post-crise. L'occasion est ainsi fournie à l'Union européenne de réformer le dispositif en vigueur en matière de protection des investisseurs (best execution, inducements et recherche, obligations générales des distributeurs et des producteurs en matière de commercialisation des produits et de services, enregistrement des conservations mails et téléphoniques) et de structuration des marchés (transparence pré et post-trade et renforcement des obligations de reporting, obligation de négociation des produits compensés sur CCPs, limites de position sur les marchés de matières premières...).

Au résultat s'affirme une révision très substantielle de l'ensemble du cadre législatif et réglementaire dans lequel évoluent les entreprises d'investissement et de leurs obligations, révélant en outre çà et là une coloration prescriptive.

Pour autant, le nouveau dispositif ne semble pas véritablement stabilisé, la Commission européenne devant très prochainement publier les actes délégués de niveau 2 en vue de leur présentation au Conseil et au Parlement.

L'AFTI et le CEJEC en partenariat avec la FBF proposent de dresser un état des lieux de la mise en œuvre de ce pan essentiel de la réforme bancaire et financière post-crise en croisant les approches universitaires et professionnelles.

# PROGRAMME

**14h30 Propos introductifs**

**Marcel Roncin** - Président – AFTI et **Augustin Boujeka** – Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense

**14h35 L'encadrement des infrastructures de marché en droit de l'UE**

**Antoine Gaudemet** - Professeur de droit privé à l'Université Paris II – Panthéon Assas

**15h00 La problématique des OTF**

**Arnaud Reygrobellet** – Professeur de droit privé à l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense

**15h25 Table- Ronde n° 1 : Protection des investisseurs. Vers une « surprotection » ? Comment s'y préparer.**

Animatrice : **Marie-Thérèse Aycard**, Associée, **Ailancy**

**Intervenants :**

- **Dominique De Wit**- Secrétaire Général, **Crédit Agricole Titres**
- **Didier Deleage**, Global Chief Operating, Officer, **Edmond de Rothschild Asset Management (France)**
- **François de Lard**, Secrétaire Général, **Société de bourse Gilbert Dupont**
- **Un représentant de la Banque Privée**

**16h25 Table- Ronde n° 2 : Structuration des marchés : 18 mois pour appréhender les nouveaux modèles.**

Animateur : **Augustin Boujeka** – Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense

**Intervenants :**

- **Stéphane Giordano**, Président de l'AMAFI
- **Gaspard Bonin**, Global Head of Derivatives Clearing Services, **BNP Paribas Securities Services (UK)**
- **Un représentant d'Euronext**
- **Antoine Gaudemet** - Professeur de droit privé à l'Université Paris II – Panthéon Assas

**17h30 Fin de la conférence**